

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00819
Numéro SIREN : 792 037 988
Nom ou dénomination : 7 OPTTEAM

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2020 sous le numéro de dépôt 2884

Déposé au Greffe
le 27 FEV. 2020
sous le N° 2884
RCS N° 133819

7 OPTEAM
Société par actions simplifiée
Capital 10.000 euros
1, rue du Guesclin - 44000 NANTES
N° 792 037 988 – RCS NANTES

DECISION UNANIME DES ASSOCIES

LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Jean-Pierre ROSSIGNOL**, demeurant 7 rue des Santolines, 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LORIE,
- **Mme Justine ROSSIGNOL**, demeurant 1 Quai Port Bretagne, 37000 TOURS
- **M. Bruno RENIMEL**, demeurant 24bis Rue de la Haute Lande, 44840 LES SORINIERES
- **M. Laurent OTHACEHE**, demeurant 9 Parker Gardens, NG98QG , STAPLEFORD (Grande Bretagne).

APRES AVOIR EXPOSE

1°) Qu'ils sont les seuls associés de la Société par Actions Simplifiée dénommée 7 OPTEAM, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé 1 rue Dugesclin, 44000 Nantes, identifiée sous le n° 792 037 988 –RCS Nantes,

2°) Qu'aux termes de l'article 22 des statuts les décisions collectives des associés peuvent s'exprimer dans un acte signé de tous les associés,

3°) Qu'ils ont pris connaissance des documents suivants :
- les statuts de la société,

SONT CONVENUS DE PRENDRE LES DECISIONS SUIVANTES :

Handwritten signatures: JM, BR, JR

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL – POUVOIR - REMUNERATION

NOMINATION

Les associés décident à l'unanimité de nommer M. **Laurent OTHACEHE**, demeurant 9 Parker Gardens, NG98QG, STAPLEFORD (Grande Bretagne), en qualité de Directeur Général de la société à compter du 16 décembre 2014, pour la durée du mandat du Président.

Il est précisé que conformément aux statuts, le Directeur Général est révocable à tous moments sans motifs et sans indemnité par décision collective ordinaire des associés.

Cette nomination ne donnera pas lieu à publicité dans un journal d'annonces légales ni à inscription sur l'extrait K Bis.

POUVOIRS

Le Directeur Général aura uniquement en charge le développement à l'international des activités de la société.

Il ne dispose d'aucun autre pouvoir et ne pourra pas représenter ni engager la société vis-à-vis des tiers.

Le dépassement de ses pouvoirs par le Directeur Général engage la responsabilité de ce dernier à l'égard de la société et des associés.

REMUNERATION

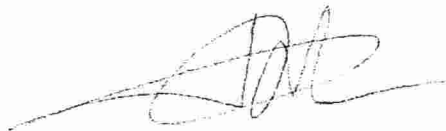
Le Directeur Général percevra une rémunération mensuelle de 250 euros.

En outre il aura droit sur justificatif au remboursement des frais engagés dans l'intérêt de la société dans le cadre de ses pouvoirs.

Le Présent acte sera consigné sur le registre des délibérations d'associés tenu au siège social

Fait en deux exemplaires
à NANTES, le 16 décembre 2014

M. Jean-Pierre ROSSIGNOL



M. Bruno RENIMEL



Mme Justine ROSSIGNOL



M. Laurent OTHACEHE

« bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

copie certifiée conforme
